

Quelle université pour haïti dans la perspective de sa reconstruction ?

Pierre Toussaint

Résumé: Cet article aborde la question de l'enseignement supérieur en Haïti dans le contexte d'après-séisme du 12 janvier 2010. Il fait un bref état des lieux des universités haïtiennes, notamment l'université publique haïtienne, et propose la création d'un réseau d'universités publiques incluant l'Université d'État d'Haïti afin de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur sur tout le territoire national. L'université publique haïtienne doit d'abord donner accès au plus grand nombre d'étudiants et favoriser le développement social, culturel, économique et politique du pays. L'article présente quelques recommandations pour une meilleure gestion de l'université publique, dont la création d'un ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Technologique (MESRIT) et d'un Conseil supérieur des universités (CSU).



Rezime: Atik sa chita sou kesyon ansèyman wo nivo an Ayiti depi apre trajedi tranbleman tè 12 janvyè 2010 la. Li etale kondisyon Inivèsite ki nan peyi a, patikilyèman Inivèsite piblik yo, epi li fè yon pwopozisyon pou mete sou pye yon rezo inivèsite piblik ayisyen kote Inivèsite Leta ayisyen an ap ladan tou. Tou sa pral fè an sòt pòt inivèsite ap louvri sou tout teritwa nasyonal la. Inivèsite piblik ayisyen an dwe, nan yon premye tan, pèmèt pi plis etidyan jwenn posiblite antre nan Inivèsite epi favorize devlopman sosyal, kiltirèl, ekonomik ak politik peyi a. Atik la prezante tou kèk rekòmandasyon pou yon pi bon jesyon Inivèsite piblik la, nan mete sou pye ministè Ansèyman siperyè, rechèch ak Inovasyon Teknolojik MESRIT ak yon konsèy siperyè Inivèsite yo CSU.

1. INTRODUCTION

L'université comme institution de haut savoir joue habituellement un rôle important dans le développement national. Un pays comme Haïti a besoin de cette institution pour se remettre à réfléchir et à agir collectivement en vue de favoriser d'abord le développement humain et ensuite le développement économique, social et culturel. Dans les sociétés dites avancées, l'université joue un rôle de promotion de la culture, du savoir au sens large, mais aussi de moteur de développement sur tous les plans. Quand nous parlons d'université, il est question de l'institution qui accueille en son sein des hommes, des femmes qui fondent la société pour un mieux-être de tous. Par sa contribution à l'enseignement et à la recherche, elle vise à former une citoyenne, un citoyen responsable et qui a à cœur le bien-être collectif de son pays. En plus de sa mission de formation du citoyen, l'université a un double rôle social et éducatif important à jouer. Ces deux rôles sont pour nous les plus importants parmi tous les mandats de l'institution si on les place avec les autres missions de l'université dans sa définition classique.

2. CONTEXTE

À la suite du séisme du 12 janvier 2010, quel portrait peut-on dresser de la situation de l'université en Haïti? Catastrophique sans aucun doute. Mais elle était loin d'être rose, comme le souligne l'Interuniversity Institute for Research and Development (2010)¹. Ainsi peut-on lire dans son rapport:

« Avant le séisme, les universités haïtiennes tant publiques que privées devaient faire face à des défis institutionnels fondamentaux tels que l'absence de réglementation, la surconcentration dans la capitale et autour, le manque de financement et l'absence d'une stratégie pour la recherche, une qualification professorale minimale, des bibliothèques pauvres en matériel et un curriculum obsolète, etc.

« Quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du système d'enseignement supérieur comprend les universités privées dont la plupart sont entièrement non réglementées, ce qui contribue ►

1. Interuniversity Institute for Research and Development (INURED) (2010). The Challenge for Haitian Higher Education: A Post-earthquake Rapid Assessment of Higher Education Institutions in the Port-au-Prince Area (march 2010)

à la mauvaise qualité de l'enseignement supérieur. Le problème de la gouvernance et la réglementation est le plus frappant, car il a conduit à la détérioration générale de la recherche universitaire et de l'éducation en Haïti au cours des trois dernières décennies.» (p. 6) [traduction libre]

Un bref état des lieux révèle une situation des plus inquiétantes maintenant et pour l'avenir si rien n'est fait d'ici 2015.

On observe d'abord un accès très limité à l'université en raison de la forte concentration géographique des établissements universitaires à Port-au-Prince ainsi que l'insuffisance d'établissements publics pouvant accueillir des étudiants peu fortunés. Les quelque 40 000 étudiants postsecondaires qui fréquentent ces établissements, selon les données disponibles avant le séisme, sont formés par des enseignants qui ne détiennent ni les qualifications ni le niveau de formation requis aux cycles de l'enseignement supérieur (Pierre, 2010)². De ce fait, la qualité de la formation est fortement hypothéquée. Le nombre de redoublants est très élevé et le taux de diplômés est faible. L'absence quasi totale de recherche et de formation à la recherche ne permet pas à l'université haïtienne d'exercer sa mission, qui est de participer activement au développement des connaissances et de préparer les citoyens à exercer leur rôle comme membre de la collectivité.

Les mêmes observations ont été faites lors des Assises nationales de Montréal de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), les 25 et 26 mai 2010. Dans le compte rendu de l'AUF (2010)³, il est mentionné :

« Les maux de l'Université en général sont multiples et notoires : éparpillement des sites, mauvais équipement des salles, sous-qualification des enseignants, etc. Les pays francophones, la France, et le Canada en particulier, ont répondu sans délai à l'appel des collègues et des étudiants haïtiens à l'heure de l'épreuve, par des accueils spontanés, des propositions de bourses et des débours importants, aidé à surmonter le traumatisme collectif de la cessation brutale des cours [...] De plus, le constat liminaire que l'on peut faire est celui de l'éparpillement de l'enseignement supérieur en institutions multiples et de force très inégale, d'une part, l'indigence de la recherche, d'autre part. » (p. 3)

Lors de ces mêmes assises, le recteur de l'Université d'État d'Haïti, Jean-Vernet Henry, indiquait « qu'il existe à ce jour environ 200 institutions d'enseignement supérieur (IES) en

2. Pierre, S. (dir.) et Groupe de réflexion et d'action pour une Haïti nouvelle (GRAHN). (2010). *Construction d'une Haïti Nouvelle. Vision et contribution du GRAHN*. Montréal: Presses internationales Polytechnique.

3. Assises nationales de Montréal de l'AUF, les 25 et 26 mai 2010, *Reconstruire le système universitaire haïtien: État des lieux et perspectives d'avenir des universités haïtiennes*.

Haïti dont seulement 47 ont reçu l'accréditation nécessaire de la part du MENFP⁴ pour délivrer des diplômes ».

Cette situation que nous déplorons n'est pas propre à Haïti. Ainsi, dans leur ouvrage *Coûts et financement de l'enseignement supérieur en Afrique francophone*, Mathieu Brossard et Borel Foko (2007) soulignent :

« Les systèmes d'enseignement supérieur des pays d'Afrique francophone sont aujourd'hui confrontés à de nouveaux défis. Leur couverture quantitative est parmi les plus faibles du monde avec, en 2004, un taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur de 3 % en moyenne contre 8 % dans les pays à niveaux de développement comparables. »⁵ (p. xv)

Dans le contexte actuel d'une économie mondialisée fondée sur l'information et le savoir, les pays peuvent difficilement s'intégrer et entrer en compétition sans une main-d'œuvre suffisamment qualifiée. Plusieurs études montrent que dans un tel environnement de l'évolution des technologies et des communications ainsi que de mondialisation du commerce et des marchés de l'emploi « l'éducation et plus particulièrement l'enseignement supérieur, est un vecteur majeur de croissance et de compétitivité des économies »⁶.

Face à ce constat sérieux, indiscutable, que faire pour changer la réalité de l'université comme institution devant favoriser l'accès et la réussite du plus grand nombre ?

Cette dernière assertion quant à l'impact possible de l'éducation nous amène à la question suivante : quelle université le pays a-t-il besoin pour faire face à une demande de plus en plus grande et pour freiner l'exode des étudiants vers les pays voisins.

Définir le rôle de l'université dans un pays comme Haïti, c'est faire le pari du bien commun. Car dans le contexte actuel du pays, l'université doit jouer un rôle de réflexion, mais doit aussi proposer des modèles pour un développement durable sur les plans social, culturel et économique. Pour nous en convaincre, nous avons consulté le plan opérationnel du gouvernement haïtien intitulé *Plan opérationnel 2010-2015. Vers la refondation du système éducatif haïtien*⁷.

On peut lire dans ce plan :

4. Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.
5. Mathieu Brossard et Borel Foko (2007), *Coûts et financement de l'enseignement supérieur en Afrique francophone*. Washington, D.C.: Banque Mondiale.
6. Voir Banque mondiale (2002, 2003); THFHES (2000); De Ferranti et autres (2003); Bloom et autres (2005) dans Brossard et Foko (2007).
7. Gouvernement haïtien. *Plan Opérationnel 2010—2015. Vers la Refondation du Système éducatif haïtien*. Port-au-Prince: Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle.

« Une totale restructuration s'impose, qui conduira à un nouveau mode de fonctionnement de l'enseignement supérieur qui devra, d'une part, contribuer aux besoins divers d'épanouissement des citoyens à travers le pays et, d'autre part, fournir à la société haïtienne les capacités et les compétences techniques et intellectuelles nécessaires à la prise en charge de son développement économique et à son insertion pleine et entière dans le monde contemporain tant au niveau régional que global. » (MENFP, 2010, p. 74)

Dans cette perspective, l'État haïtien doit favoriser la mise en place de cette université publique qui réponde aux besoins de formation du plus grand nombre de gens en fonction de leurs capacités. Il existe actuellement un déficit au regard de la fréquentation universitaire au pays. L'université publique doit être plus accessible aux nombreux jeunes gens et jeunes filles qui ne peuvent accéder aux universités privées ou qui ne peuvent payer pour aller étudier à l'étranger. Ce qui, d'ailleurs, représente un manque à gagner pour le pays en compétences formées à l'extérieur et qui restent à l'extérieur la plupart du temps. Comme l'indiquent plusieurs études, pour chaque tranche de cent jeunes garçons et filles qui quittent Haïti pour faire des études supérieures, seulement 20 % reviennent. Il faudrait inverser cette pyramide en faveur d'Haïti et permettre que les étudiants formés en Haïti puissent travailler au pays et aient la possibilité de faire des stages à l'étranger afin de s'ouvrir sur d'autres réalités du monde occidental. Pour ce faire, il faut que l'offre de formation de qualité soit supérieure tant au public qu'au privé.

L'État doit s'assurer que tous ces jeunes gens et toutes ces jeunes filles qui en ont le potentiel puissent avoir accès à un enseignement supérieur de qualité. Quand nous parlons d'université publique, nous pensons à cette grande institution qui offre de la formation dans les domaines de la santé, du génie, de la gestion, des sciences humaines et sociales, des sciences et de la technologie, de l'éducation, etc., mais aussi à une université qui propose deux autres missions importantes : celle de la recherche et de l'innovation et celle des services à la collectivité. L'université haïtienne doit être le vecteur du développement d'Haïti, comme c'est le cas ailleurs dans le monde.

Dans tous les pays développés ou en émergence, la voie royale pour parvenir à créer de la richesse et à la partager est le développement des connaissances et des compétences. Un pays qui veut se donner des chances de parvenir à un développement humain normal doit investir dans le capital humain par le développement des connaissances, mais aussi en permettant à chacun, selon ses capacités, d'apporter sa contribution à la construction de l'édifice national. Ce capital humain qui représente les hommes et les femmes de ce pays (jeunes adultes, adultes accomplis de tous les âges, etc.) doit pouvoir

contribuer par ses connaissances et ses expériences au relèvement du pays.

La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université du Québec (FQPPU) mentionne, dans une de ses publications en ligne :

« L'enseignement universitaire vise à former des humains cultivés et éclairés, des personnes capables de contribuer au développement social, culturel, politique et économique de la société. Il vise à former des personnes qui pourront effectuer des choix informés et s'adapter aux transitions professionnelles et autres tout au long de leur vie, des personnes possédant des bases solides leur permettant de poursuivre leur apprentissage, qu'il s'agisse d'études de 2^e ou de 3^e cycle ou tout autre type de perfectionnement. »⁸ (FQPPU, 2006)

Dans le contexte d'Haïti, il devient impératif pour des raisons d'égalité des chances dans la formation postsecondaire de favoriser l'accès au plus grand nombre, d'une part, et d'autre part en permettant au pays d'avoir les ressources humaines qualifiées et compétentes sur qui il peut compter dans les différentes sphères d'activité et qui contribuent à son développement.

Étant donné les ressources limitées du pays, il faut penser à une décentralisation « intelligente » dans les vocations de l'université publique en fonction des régions à desservir. L'État ne peut décréter un tel processus ; il doit toutefois créer des conditions favorables pour que cette réflexion se fasse dans le cadre d'états généraux de l'enseignement supérieur avec tous les acteurs impliqués dans ce processus (les étudiants, les professeurs, les recteurs et gestionnaires, les professionnels du monde de l'éducation, le ministère de l'éducation à travers ses mécanismes touchant le niveau supérieur, la communauté et la société civile, mais aussi la communauté des affaires, les syndicats et les associations professionnelles).

Il faut une réflexion en profondeur sur l'université : ses rôles, ses missions et les mécanismes de sa régulation. D'ailleurs, à notre connaissance, ce mécanisme n'existe pas dans le système universitaire haïtien. S'il existe, il n'est pas appliqué, ou très peu. L'institution ne peut pas s'autoréguler. Il faut un mécanisme indépendant qui assure à l'université une fonction critique et d'analyse de ses activités aux trois composantes suivantes : enseignement, recherche et services à la collectivité. Sans cet exercice rigoureux placé sous la responsabilité d'une commission indépendante, on ne pourra renouveler l'enseignement supérieur dans ce pays. ►

8. Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université. (FQPPU). (2006). *L'institution universitaire : son rôle dans la société, sa mission et ses mécanismes de régulation*. Consulté le 13 février 2013. <http://www.fqppu.org/bibliotheque/prises-de-position/memoires-avis/institution-universitaire.html#institution>

3. LE RÔLE DE L'ÉTAT DANS LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le rôle premier de l'État, c'est d'assurer l'égalité des chances pour tous en matière de formation, notamment en enseignement supérieur. L'État ne peut le faire seul, mais il doit être le catalyseur, le leader qui favorise le développement des connaissances et des compétences, qui stimule la croissance et le développement des ressources humaines bien formées pour occuper tous les postes dont le pays aura besoin au cours des 25 prochaines années.

Il faudrait que les titulaires des ministères du Plan, de l'Éducation, du Travail et de la Main-d'œuvre, du Commerce et des autres ministères à vocation économique travaillent ensemble à se donner une politique de formation de la main-d'œuvre pour le pays. Cela doit se faire en concertation avec les universités du pays et les écoles techniques. Le rôle premier de l'université n'est pas la création d'emplois, mais elle doit y contribuer par les formations qu'elle dispense.

Ce travail fait en amont au niveau gouvernemental et des services publics permettrait aux universités de mieux planifier leurs programmes en tenant compte des besoins prioritaires du pays. Tous les domaines de développement doivent être couverts dans la formation universitaire. Toutefois, on doit faire preuve de réalisme dans la mise en place des programmes afin de tenir compte des secteurs clés qui favorisent le développement durable dans les domaines porteurs pour le pays. À titre d'exemple, dans le domaine du tourisme, en fonction des besoins, les instituts techniques (accrédités) ou l'École nationale d'hôtellerie et du tourisme et les universités devraient pouvoir fournir des personnes bien formées qui couvrent tout le secteur touristique. Comme on le sait, deux pays voisins avec un potentiel similaire à Haïti en matière de tourisme, Cuba et la République dominicaine, profitent de leur situation géographique pour promouvoir cette activité économique et culturelle et accroître leur richesse. Pourquoi est-ce que les instituts et les universités du pays ne pourraient pas travailler ensemble à offrir une programmation à deux niveaux (technique et supérieur) pour former le personnel dédié à ce secteur? Nous avons des ressources qui ne sont pas exploitées ou qui sont mal exploitées. L'État, par le biais du ministère de l'Éducation, doit s'assurer que les formations répondent aux normes et standards internationaux, que ce soit en tourisme, en santé, en génie, etc.

4. LE RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ DANS LE RENOUVELLEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le secteur privé, appelé communément « secteur des affaires », peut et doit contribuer à la formation en enseignement

supérieur, car il sera le premier bénéficiaire de la main-d'œuvre qualifiée. Dans le budget de l'université publique, l'État devrait prendre en charge 70 % du financement, le secteur privé, par une taxe spéciale dédiée (1 à 2 % de la masse salariale) à la formation, devrait contribuer pour 20 % et l'étudiant, pour 10 %. Des bourses d'études peuvent être octroyées à partir d'une fondation pour l'enseignement supérieur afin de permettre à des étudiants moins fortunés d'avoir accès à l'enseignement supérieur. Nous avons voulu ici illustrer des pistes vers un financement adéquat pour le sous-secteur de l'enseignement supérieur.

La formation à l'enseignement supérieur ne peut plus être totalement gratuite dans un pays pauvre comme Haïti. L'État ne peut pas assumer seul non plus le coût de l'éducation supérieure. Sa capacité est limitée, mais il doit stimuler, favoriser les talents et en faire bénéficier toute la collectivité.

5. POUR UN VÉRITABLE CORPS ENSEIGNANT DÉDIÉ À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN HAÏTI

Ce qui fait défaut à l'université tant privée que publique au pays, c'est l'absence d'un corps professoral compétent, dédié à la fonction de professeur d'université. Nous reconnaissons du même souffle les limites de cette nécessité. L'université haïtienne ne pourra se développer si elle ne peut compter sur un corps professoral dont au minimum le tiers doit être à temps plein.

Plus concrètement, sur 1 000 enseignants à l'université publique (réseau), l'État a le devoir de garantir les moyens d'embaucher de 340 à 350 professeurs réguliers à temps plein. Faisons le pari que ces professeurs constitueront un vivier de professeurs permanents qui seront appuyés par deux tiers de chargés d'enseignement bien formés afin non seulement d'offrir une formation de qualité, mais aussi de développer des activités de recherche et d'encadrement d'étudiants dans leur mémoire ou thèse et d'offrir des services à la collectivité. Ce n'est qu'à ce prix que l'université pourra se développer graduellement, en se donnant comme objectifs à moyen et à long terme de renouveler une partie de son corps professoral tous les cinq ans et ainsi de graduellement atteindre 65 % de professeurs réguliers et à plein temps en 15 ou 20 ans. Il faut commencer maintenant, car le défi du renouvellement est important. Si l'université haïtienne ne se renouvelle pas au cours des 10 prochaines années, il sera plus difficile de préparer une relève pour la nouvelle génération de professeurs et d'étudiants. Au Québec, dans les années 1960, le slogan était « Qui s'instruit s'enrichit ». En 2013, la même maxime peut s'appliquer à Haïti. L'éducation supérieure doit être considérée comme un investissement et non comme une dépense.

Pour relever le défi de doter le pays d'un corps professoral compétent, il faut aussi renforcer la formation au niveau fondamental et au niveau secondaire (en amont). Si les étudiants sont mal formés à ces niveaux, l'université aura de la difficulté à se doter d'un corps professoral compétent et en nombre suffisant. À terme, il faudrait faire passer le corps professoral de 1 000 professeurs qu'il est actuellement à au moins 3 000 d'ici 2025.

Dans cette perspective, le diagnostic fait dans le *Plan opérationnel 2010-2015*⁹ (MENFP, 2010) est très grave et traduit la réalité de l'université haïtienne en 2012-2013. On peut y lire :

« Le système éducatif, depuis plus de deux décennies, fait face à des problèmes tant sur le plan de l'offre (accès et participation), de l'efficacité interne, de la qualité et de l'efficacité externe que de la gouvernance. Ces problèmes se sont aggravés avec le séisme du 12 janvier 2010 qui a été très dévastateur pour l'ensemble du secteur de l'éducation. » (MENFP, 2010)

De plus, le sous-secteur n'arrive pas encore à répondre aux divers besoins, au regard des compétences techniques, des connaissances sur les processus sociaux et les problèmes environnementaux de la société haïtienne en profonde mutation depuis près de deux décennies. Cependant, cette augmentation considérable de l'offre de formation telle que mentionnée dans le diagnostic s'est essentiellement concentrée dans la région de Port-au-Prince, principalement dans le département de l'Ouest. Ainsi, 80 % des établissements d'enseignement supérieur se retrouvent dans ce même département, qui compte près de 40 % de la population du pays et plus de 65 % des diplômés de l'enseignement secondaire. La croissance rapide des effectifs des universités publiques dans trois autres départements à près de 3 000 étudiants, en moins de 5 ans avant le tremblement de terre, montre l'importance des besoins de formation supérieure en région. Les ressources pédagogiques, les bibliothèques et les laboratoires d'enseignement font cruellement défaut. La majorité des enseignants ont le niveau de licence et de maîtrise, mais leur qualification varie grandement d'un établissement à l'autre. Quant au statut du personnel enseignant, il s'agit d'un corps tout à fait disparate, composé majoritairement de vacataires incapables par conséquent de prendre part à la vie institutionnelle (MENFP, plan opérationnel 2010, p. 85), etc. Dans le même esprit, le Gouvernement s'est engagé dans le plan, durant les cinq prochaines années :

- à mettre en place une structure de gouvernance coiffée par un ministère de l'Enseignement supérieur ;
- à soutenir la réforme de l'Université d'État d'Haïti (UEH) ;

9. (Idem) Gouvernement haïtien. *Plan Opérationnel 2010—2015. Vers la Refondation du Système éducatif haïtien*. Port-au-Prince : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle.

- à développer et à consolider le deuxième réseau public d'universités autonomes en régions ;
- à créer un fonds national pour la reconstruction des universités ;
- à établir un système d'incitations pour la recherche et l'innovation ;
- à créer un institut interuniversitaire dédié à l'étude de la région Amérique Latine et la Caraïbe.

Pour respecter ces engagements, le *Plan opérationnel* opte pour six objectifs :

1. Réorganiser la gouvernance du sous-secteur de l'enseignement supérieur.
2. Renforcer l'UEH.
3. Promouvoir le développement et la consolidation du réseau des universités publiques.
4. Soutenir le secteur non public et le développement technologique dans les universités.
5. Établir un système d'incitations pour la recherche et l'innovation.
6. Renforcer l'intégration d'Haïti dans l'espace universitaire latino-américain et de la Caraïbe. (MENFP, 2010, p. 85-91)

Les résultats attendus sont :

- que l'offre de formation supérieure en région soit améliorée grâce à un renforcement et à une réorganisation des établissements d'enseignement supérieur dans les pôles de développement ;
- que le développement de l'offre d'enseignement supérieur en région s'inscrive dans un cadre légal qui guide les prises de décision ;
- qu'un cadre légal régissant le fonctionnement des universités en région soit disponible dès 2012.

Il y a là un ensemble de moyens envisagés pour répondre adéquatement aux besoins de l'université, notamment en région.

6. POUR UNE ANALYSE DES PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Mentionnons au départ que les six objectifs proposés par le gouvernement pour l'enseignement ont du sens, car ils visent à poser des gestes concrets en vue d'améliorer l'enseignement supérieur. Nous constatons du même souffle que ce diagnostic n'est pas le fruit d'une concertation de tous les acteurs. En matière d'enseignement supérieur, l'État doit reconnaître l'autonomie universitaire en permettant au sous-secteur, avec l'appui des autorités compétentes, de se redéfinir, comme cela se fait ailleurs dans le monde. À cet égard, l'État haïtien doit être un vecteur et non un opérateur de l'enseignement ►

supérieur. Dans le cadre d'états généraux sur l'enseignement supérieur, une des dimensions à examiner attentivement est la gouvernance et la reddition de comptes par l'université publique, en plus du financement et de l'accessibilité aux études pour le plus grand nombre. De plus, le pays doit d'abord compter sur ses propres moyens et avoir un plan qui vise à donner à l'université et aux autres institutions de niveau supérieur les moyens de se développer, favorisant ainsi le développement social, culturel et économique du pays.

Quand nous parlons de l'Université d'État, nous précisons ici qu'il s'agit bien de l'université publique que l'on retrouve partout au pays. À notre avis, la connaissance doit être distribuée de façon équitable sur tout le territoire national dans les 10 départements géographiques. Évitions par ailleurs que les universités soient en concurrence les unes avec les autres; elles doivent plutôt être en synergie, en complémentarité et en émulation. Quand les ressources sont limitées, il faut prendre les moyens de les utiliser de façon efficace et efficiente, même en enseignement supérieur.

À la lumière du diagnostic fait par le gouvernement haïtien dans l'axe 7 de son *Plan opérationnel* (MENFP, 2010), nous formulons ci-après quelques recommandations visant à favoriser une meilleure adéquation entre le sous-secteur de l'enseignement supérieur et les autres secteurs de l'éducation dont les besoins sont aussi très importants. Toutefois, trop longtemps, le sous-secteur de l'enseignement supérieur a été considéré comme le parent pauvre du système éducatif haïtien. Il faut y remédier. C'est pourquoi, à partir de l'année 2013, le pays doit, à notre humble avis, s'engager dans la voie de la « refondation du sous-système d'enseignement supérieur en Haïti » avec un plan d'action stratégique pour les 15 prochaines années.

7. RECOMMANDATIONS

Voici quelques recommandations inspirées du chapitre 6¹⁰ de l'ouvrage publié par le Groupe de réflexion et d'action pour une Haïti nouvelle (GRAHN), *Construction d'une Haïti nouvelle: Vision et contribution du GRAHN* (Pierre et GRAHN, 2010).

Recommandation 1 :

Organiser un sommet sur l'enseignement supérieur dans le cadre d'États généraux sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation technologique.

Justification : À la suite du diagnostic fait par le gouvernement de l'ex-président Préval et adopté par le gouvernement

du président Martelly, il y a consensus sur la nécessité de « refonder le système d'enseignement supérieur du pays ». Il s'agit d'ouvrir un dialogue national en créant un espace approprié pour régler une fois pour toutes les problèmes auxquels font face les universités haïtiennes. La « société civile » pourrait être appelée à y contribuer comme représentant de la société en permettant à tous les acteurs concernés d'examiner ensemble le rôle de ce sous-secteur clé de la vie nationale, dans la perspective de la construction d'une société démocratique, inclusive et plus égalitaire, par la mise en place d'un système d'enseignement supérieur de qualité.

Recommandation 2 :

Créer un ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation technologique (MESRIT).

Justification : Le ministère de l'Éducation nationale (MENFP) actuel a fait la preuve qu'il n'accordait aucune priorité à l'enseignement supérieur dans le pays. Le constat du mauvais fonctionnement et du sous-financement ne doit pas être mis sur le seul dos des responsables universitaires et des professeurs. Le ministère responsable doit aussi prendre sa part de responsabilité de l'échec constaté. Il ne s'agit pas de trouver des coupables, mais de confier à ce ministère les pouvoirs et les ressources nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités et faire de l'université haïtienne une université tournée vers l'avenir et capable de former les cadres, les dirigeants d'organisations et les professionnels dont le pays a grandement besoin.

Recommandation 3 :

Voter une Loi-cadre pour l'enseignement supérieur au pays.

Justification : Actuellement, la situation n'est pas claire sur le plan législatif en ce qui a trait à la gouvernance de l'enseignement supérieur. Il faut doter le nouveau ministère d'un cadre législatif pour son bon fonctionnement et des ressources (financières, humaines et matérielles) indispensables afin de s'assurer que l'enseignement supérieur soit réparti de façon équitable sur tout le territoire national. Cette loi permettra de réguler le sous-système d'enseignement supérieur (public et privé) et ainsi permettre à l'université haïtienne d'avoir ses lettres de noblesse. Cette loi établira clairement la mission, les rôles et les fonctions des universités dans le développement du pays à travers tout le territoire national.

Recommandation 4 :

Créer un réseau d'établissements publics d'enseignement supérieur dans tout le pays.

Justification : Le pays n'a pas les moyens d'avoir deux types d'universités publiques. Nous proposons de former un seul réseau qui sera fusionné avec l'UEH. Toutefois, les universités publiques régionales qui se déploient actuellement

10. Bourjolly, J-M; Fethière, J et Toussaint, P. « Système éducatif haïtien », chapitre 6. Dans, *Construction d'une Haïti nouvelle-Vision et contribution du GRAHN*. Sous la direction de Samuel Pierre (2010). Éditions: Presses Internationales Polytechnique. Montréal, 617 pages.

constitueront des entités autonomes et associées à l'UEH comme première université publique du pays. Pour favoriser une meilleure concertation et une mutualisation des ressources, il est proposé de créer, au sein du réseau, un Conseil des recteurs des Universités publiques d'Haïti (CRUPH). Ce réseau public d'enseignement supérieur ainsi que les établissements d'enseignement privés reconnus d'utilité publique seront sous l'égide du MESRIT.

Cela favorisera l'accessibilité du plus grand nombre d'étudiants à l'enseignement supérieur et à la recherche, la déconcentration et la décentralisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que la dynamisation des régions puisque cela les aidera à contribuer au développement du pays en acquérant et en diffusant une expertise valable dans différents secteurs clés de son économie nationale, régionale ou locale (p. 328).

Recommandation 5:
Créer un Conseil supérieur des universités (CSUH).

Justification: Ce Conseil permettra d'avoir une distance critique et pourra accompagner les universités et le ministère de l'Enseignement supérieur dans l'analyse des politiques touchant l'enseignement supérieur. Il pourra, de par son rôle de conseil, favoriser la concertation entre les institutions, le partage d'expertises, la mutualisation des ressources et des programmes (p. 328).

Recommandation 6:
Créer un fonds tripartite dédié à la recherche et à l'innovation technologique en enseignement supérieur.

Justification: Ce fonds tripartite (l'État, le secteur économique et la société civile) vise à donner les moyens financiers aux universités publiques (Réseau d'universités publiques) et privées reconnues par l'État haïtien en vue de développer la recherche et l'innovation. Le rôle de l'État est important comme leader du développement du pays. Cependant, le secteur économique doit contribuer à ce fonds et faire en sorte que la recherche et développement (R&D) se fasse en concertation et en maillage entre le secteur universitaire et le secteur des affaires (p. 328).

Recommandation 7:
Soutenir les établissements d'enseignement supérieur privés.

Justification: L'État a pour mission de s'assurer d'un enseignement supérieur de qualité et accessible au plus grand nombre et de favoriser une saine émulation entre les établissements publics et privés. Dans cette perspective, il doit s'assurer de la régulation nécessaire, comme ce doit être le cas pour le

réseau des universités publiques. La présence des universités privées est indispensable pour le pays sur le plan de l'accessibilité et au nom de la diversité des institutions. Mais l'État doit garantir la qualité de l'enseignement qui y est dispensé comme ça doit être le cas pour les universités publiques. De plus, l'État doit soutenir et appuyer financièrement les universités privées reconnues d'utilité publique et qui ont été détruites par le séisme du 12 janvier 2010.

8. CONCLUSION

À la lumière des recommandations faites pour renforcer l'enseignement supérieur au pays, nous croyons fermement que l'État haïtien doit faire preuve de leadership en jouant un rôle catalyseur dans le développement de ce sous-secteur. Il doit créer les conditions qui favorisent la concertation entre les acteurs concernés (au niveau public, au privé et dans la société civile). Les responsables des universités publiques et privées, sous l'égide du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation technologique (MESRIT), doivent apprendre à travailler ensemble dans un cadre de mutualisation des ressources et de partage des expertises en vue de contribuer harmonieusement au développement du pays. Les universités publiques doivent être mises en réseau et travailler en complémentarité afin de remplir leur rôle de formation, de recherche et de services sur tout le territoire du pays. Enfin, l'université publique haïtienne doit rendre des comptes afin de rassurer la population sur sa bonne utilisation de l'argent. ■

BIBLIOGRAPHIE

- AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE (AUF) (2010). *Reconstruire le système universitaire haïtien : État des lieux et perspectives d'avenir des universités haïtiennes*, document préparé pour les Assises nationales de Montréal de l'AUF tenues les 25 et 26 mai 2010.
- BOURJOLLY, J.-M., J. FÉTHIÈRE et P. TOUSSAINT (2010). « Système éducatif haïtien », dans Samuel Pierre (dir.) et Groupe de réflexion et d'action pour une Haïti nouvelle (GRAHN), *Construction d'une Haïti nouvelle: Vision et contribution du GRAHN*, Montréal, Presses internationales Polytechnique, p. 303-336.
- BROSSARD, M., et B. Foko (2007). *Coûts et financement de l'enseignement supérieur en Afrique francophone*, Washington, D. C., Banque mondiale.
- FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ (FQPPU) (2006). *L'institution universitaire: son rôle dans la société, sa mission et ses mécanismes de régulation*, [En ligne], <http://www.fqppu.org/bibliotheque/prises-de-position/memoires-avis/institution-universitaire.html#institution>. Consulté le 13 février 2013.
- INTERUNIVERSITY INSTITUTE FOR RESEARCH AND DEVELOPMENT (INURED) (2010). *The Challenge for Haitian Higher Education: A Post-earthquake Rapid Assessment of Higher Education Institutions in Port-au-Prince Metropolitan Area*, Port-au-Prince, INURED, mars.
- MATERU, P. (2008). *Assurance qualité de l'enseignement supérieur en Afrique subsaharienne: état de la question, défis, opportunités et pratiques positives*, Washington, D.C., Banque mondiale.

• MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (MENFP) (2010). *Plan opérationnel 2010-2015. Vers la refondation du système éducatif haïtien*, Port-au-Prince, MNEFP, août.

• PIERRE, S. (dir.) et GROUPE DE RÉFLEXION ET D'ACTION POUR UNE HAÏTI NOUVELLE (GRAHN) (2010). *Construction d'une Haïti nouvelle: Vision et contribution du GRAHN*, Montréal, Presses internationales Polytechnique.

Pierre Toussaint, Ph. D. est professeur titulaire au Département d'éducation et pédagogie à la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM. Il dirige le groupe de recherche sur la formation initiale et continue du personnel enseignant (GREFICOPE) et le Laboratoire en gestion de l'organisation scolaire du Québec (LAGOS). Il a publié plusieurs ouvrages et articles en éducation, notamment en gestion de l'éducation et sur la diversité ethnoculturelle en éducation. Ses recherches actuelles portent sur la persévérance et la réussite scolaire de jeunes issus de l'immigration. Il est membre du conseil d'administration de GRAHN-Monde et coresponsable du Comité sur le système éducatif haïtien. Il est membre du Comité scientifique de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté *CRIEC* de l'UQAM. Toussaint.Pierre@uqam.ca

